

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2011
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 1 comprise : 24
Nombre de conseillers présents à la question 2 : 25
Nombre de conseillers présents à partir de la question 3 comprise : 26
Nombre de pouvoirs : 7

L'an deux mille onze, le lundi vingt-sept juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Jean-Pascal LUZEAU, Joël AGEORGES, Alexandre BERTREL, Joseph MASBERNAT, Serge MESKO, Françoise LEGUILLOU, Catherine TOMAS, Philippe FROT, Philippe LACROIX, Christine BOIDRON-JAMET, Ward HOOVER, Jacques SAURET, Isabelle VARQUEZ, Pascal TURCAN, Luce TROUBAT, Nathalie BOUIJOUX, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS à partir de la question 2 comprise, Philippe BOURLIER à partir de la question 3 comprise, Nicole BELLANGER, Jean-Maurice GUEIT, Valérie MALGONNE.

Représentés par pouvoir : Christine RENIER a donné pouvoir à Sabine LECONTE, Christiane AUBRY a donné pouvoir à Isabelle VARQUEZ, Bernard MORAT a donné pouvoir à Ward HOOVER, Nelly BIDOT a donné pouvoir à Nathalie BOUIJOUX, Luc BOURRY a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU jusqu'à la question 2 comprise.

Absents excusés : Catherine PARDILLOS jusqu'à la question 1 comprise.

Secrétaires de séance : Luce TROUBAT, Jean-Maurice GUEIT.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010, l'Assemblée prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
31	04/05/11	Finances – Marché de fourniture et pose d'un pare-ballon au plateau sportif près de l'école F. Dolto avec l'entreprise Passe Sport de Tours	7 700,12
32	06/05/11	Technique – Marché de service relatif à la mission de coordination pour la sécurité et la prévention de la santé concernant l'aménagement du Parc des Tonnelles	1 764,58
33	10/05/11	Technique – Marché de travaux relatif à l'aménagement de murs de clôture entre la rue Inglessi et l'allée du Cèdre avec la société Cazy-Guillaume de Rochecorbon	52 501,71
34	19/05/11	Communication – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "VOLO" pour le 14 juillet avec la société Blue Line Productions de Martel	4 220,00
35	19/05/11	Communication – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle déambulatoire "FOUX FELE" pour le 14 juillet avec la Compagnie Fouxfeuxrieux de Chinon	1 600,00
37	06/05/11	Technique – Avenant n° 1 au marché 2010/18 relatif à l'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue Ernest Dupuy pour pose de bordures supplémentaires - lot n° 2 signalisation avec la société SAS Traceco de Evres-sur-Indre	1 902,98
38	19/05/11	Communication – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "L'improbable Monsieur Noof" pour le 14 juillet avec Compagnie A Tours de Rôle de Tours	1 000,00
39	27/05/11	Communication – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Glaçon chaud" à l'occasion de la manifestation Un Dimanche à la Campagne le 4 septembre avec la Compagnie du petit monde à Avoine	1 055,00
40	27/05/11	Communication – Convention pour l'organisation d'un atelier scientifique à l'occasion de la manifestation Un Dimanche à la Campagne avec l'association Les Petits Débrouillards de Tours	1 090,80

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
41	27/05/11	Communication – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Fanfare Saugrenue" à l'occasion de la manifestation Un Dimanche à la Campagne avec l'association La Saugrenue de Tours	1 165,50
42	27/05/11	Communication – Contrat de cession du droit de représentation du spectacle présenté à l'occasion de la manifestation Un Dimanche à la Campagne avec l'association La Malle aux rêves de Mignaloux Beauvoir (86)	1 350,00
43	08/06/11	Finances – Marché concernant les vérifications périodiques des installations et équipements de la ville de Fondettes en 5 lots traités par marchés séparés avec . l'entreprise Dekra Inspection pour le lot électricité (a) . l'entreprise CETE Apave Nord-Ouest (Cpour le lot incendie (b) . l'entreprise Qualiconsult Exploitation pour le lot gaz (c) . l'entreprise Bureau Véritas pour le lot amiante (d) . l'entreprise Dekra Inspection pour le lot matériel (e)	(a) 13 170,00 (b) 840,00 (c) 4 160,00 (d) 300,00 (e) 2 574,00
44	10/06/11	Finances – Marché de service relatif au Spectacle pyrotechnique sonorisé du dimanche 21 août 2011 avec la société Pyro Concept de Nazelles-Négron	5 000,00

1 Demande de fonds de concours pour 2011 auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de la construction du restaurant scolaire à l'école Françoise Dolto

En application de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 127 598 € dans le cadre du programme de construction du nouveau restaurant scolaire à l'école Françoise Dolto.

2 Projet de réalisation d'emprunt de 1 500 000 € pour divers investissements

Monsieur GIRARD présente le projet de réalisation d'un emprunt de 1 500 000 € pour la réalisation de divers investissements. Cet emprunt fera l'objet d'une décision du Maire conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2010.

3 Attribution de subventions exceptionnelles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Tours de Ferme, « La Grand'Maison » - 37 310 DOLUS LE SEC,
- une subvention exceptionnelle de 2 600 € à la Coopérative Ecole Gérard Philippe, 5 rue Rabelais – 37 230 Fondettes,
- une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Lux Aurumque ».

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 10 voix contre (Les Indépendants) décide d'attribuer la subvention suivante :

- une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Alerte sportive de Fondettes », allée de la Poupardière – 37 230 Fondettes.

4 Convention d'objectif et de financement du relais d'assistants maternels avec la Caisse d'allocations familiales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure avec la Caisse d'allocations familiales Touraine, 1 rue Alexander Fleming – 37 045 Tours Cedex 9, une convention pour le versement de la subvention pour l'année 2011 au titre du fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels géré par la Commune de Fondettes, d'une durée de 3ans et renouvelable par demande expresse, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants éventuels.

5 Aliénation de matériel

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aliéner le matériel tracteur RENAULT ERGOS 105 et roto-broyeuse à la société DOUSSET-MATELIN 37, ZI de la gare, rue des pigeonneaux – 37 310 REIGNAC-SUR-INDRE, pour la somme de 7 500 € H.T., soit 8 970 € T.T.C.

6 Avenants aux marchés de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et la construction du restaurant scolaire

Compte tenu de l'avancement du chantier de la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et de la construction du restaurant, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les avenants suivants :

LOT 1 GROS OEUVRE

Bilan LOT 1 GROS OEUVRE	
Descriptif	Coût LOT 1
Caniveaux	+ 2 964,38 € H.T
Trappe d'accès au vide sanitaire	+ 987,39 € H.T
Modification ventilation vide sanitaire	- 82,88 € H.T
Suppression Auvent	- 3 130,30 € H.T
Suppression drainage	- 2 048,58 € H.T
Aménagement entrée	0
TOTAL	-1 309,99 € H.T
LOT 1 + avenant	
Prix de base Marché Tranche ferme H.T	174 395,49 € H.T
Nouveau MONTANT	173 085,50 € H.T
Pourcentage	-0,75%

LOT 2 OSSATURE BOIS

Bilan LOT 2 OSSATURE BOIS	
Descriptif	Coût LOT 2
Couverture	- 2 048,07 € H.T
Auvent	- 3 245,91 € H.T
Plancher technique	+ 6 084,07 € H.T
Renfort charpente	+ 1 684,74 € H.T
TOTAL	+ 2 474,83 € H.T
LOT 2 + avenant	
Montant marché initial	126 527,97 € H.T
Nouveau montant	129 002,80 € H.T
Pourcentage	1,96%

LOT 3 ETANCHEITE

Bilan LOT 3 ETANCHEITE	
Descriptif	Coût LOT 2
Régularisation engagement	- 2 914,06 € H.T
Etanchéité local technique	- 3 625,54 € H.T
Auvent	- 1 798,20 € H.T
Velux	+ 742,38 € H.T
TOTAL	- 7 595,42€ H.T
LOT 3 + avenant	
Montant marché initial	64 712,26 € H.T
Nouveau montant	57 116,84 € H.T
Pourcentage	-11,73%

LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURE

Bilan LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURE	
Descriptif	Coût LOT 4
Modification de baies	- 1 000,00 € H.T
Châssis supplémentaire	+ 2 148,00 € H.T
TOTAL	- 1 148,00 € H.T
LOT 4 + avenant	
Montant marché initial	63 627,00 € H.T
Nouveau montant	64 775,00 € H.T
Pourcentage	1,80%

LOT 5 MENUISERIE INTERIEURE

Bilan LOT 5 MENUISERIE INTERIEURE	
Descriptif	Coût LOT 4
Modification de baies	- 507,26 € H.T
TOTAL	- 507,26 € H.T
LOT 5 + avenant	
Montant marché initial	25 811,15 € H.T
Nouveau montant	25 303,89 € H.T
Pourcentage	-1,97%

LOT 9 ESPACES VERTS / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Bilan LOT 9 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	
Descriptif	Coût LOT 9
Régularisation acte d'engagement	- 862,35 € H.T
Modification clôture SUD EST	- 87,81 € H.T
Option 9	+ 2 537,77 € H.T
TOTAL	+ 1 587,61 € H.T
LOT 9 + avenant	
Montant marché initial	40 197,43 € H.T
Nouveau montant	41 785,04 € H.T
Pourcentage	3,95%

LOT 10 PLOMBERIE

Bilan LOT 10 PLOMBERIE	
Descriptif	Coût LOT 10
Remplacement caniveaux par siphons de sols	- 2 709,98 € H.T
TOTAL	- 2 709,98 € H.T
LOT 10 + avenant	
Montant marché initial	47 917,87 € H.T
Nouveau montant	45 207,89 € H.T
Pourcentage	-5,66%

LOT 12 ELECTRICITE

Bilan LOT 12 ELECTRICITE	
Descriptif	Coût LOT 12
Luminaire	- 335,65 € H.T
Commande à clés	+379,10 € H.T
Blocs de secours	+ 177,80 € H.T
TOTAL	+ 221,25 € H.T
LOT 12 + avenant	
Montant marché initial	61 500,00 € H.T
Nouveau montant	61 721,25 € H.T
Pourcentage	0,36%

BILAN TOTAL DES MARCHES

BILAN TOTAL DES MARCHES POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE FRANÇOISE DOLTO ET LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT	
Intitulés	Coût Tranche ferme
Montant des marchés pour la totalité des lots tranche ferme	946 089,12 € H.T
Montant total des avenants	-6 690,96 € H.T
Nouveau montant de la tranche ferme	939 398,16 € H.T
Pourcentage	-0,71%

7 Convention constitutive de groupement de commande entre les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Notre-Dame-d'Oé, Saint-Avertin, Fondettes, Ballan-Miré et Saint-Etienne-de-Chigny pour le choix d'un bureau d'études pour la réalisation de plans climats communaux

La Communauté d'agglomération Tour(s)plus s'est engagée dans un Plan Climat Territoire, Patrimoine et Services dès 2008. Tour(s)plus souhaite partager ce plan climat avec ses communes membres, à qui elle propose comme socle de référence le diagnostic du territoire et les grands axes à mener.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de constituer un groupement de commandes entre les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny, Notre Dame d'Oé, Fondettes et Ballan-Miré pour le choix d'un bureau d'études pour la réalisation de plans climats communaux,
- décide que la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire soit le coordonnateur de ce groupement de commandes,
- adopte la convention constitutive de ce groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer cette convention,
- décide de désigner, par un vote à main levée, le représentant de la Commission d'appel d'offres de la Commune de Fondettes en tant que délégué titulaire de la commission du groupement et un membre suppléant,
- désigne Monsieur MESKO représentant de la commission d'appel d'offres de la Ville de Fondettes en tant que délégué titulaire de la commission du groupement et Monsieur GIRARD membre suppléant,
- autorise Monsieur le Maire à formuler toutes demandes de subventions notamment auprès de l'ADEME et de Tour(s)plus.

8 Déclaration préalable de travaux pour l'installation de chalets de bois sur le terrain du centre d'animation et de loisirs rue des Chaussumiers

Dans le cadre de ses animations, l'Association La Môme dispose de cabines pour l'utilisation de la piscine implantées sur l'arrière du bâtiment. Ces structures ayant été détruites par la tempête il y a deux ans, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités relatives à la déclaration préalable de travaux en vue de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'implantation de deux chalets sur le terrain communal sis rue des Chaussumiers.

9 Conventions de mise en servitude des terrains communaux cadastrés CM n°153 et n° 224 situés au lieudit Le Bourg avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux Basse tension rue du Vicariat

Dans le cadre de l'effacement des réseaux basse tension rue du Vicariat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les conventions de mise en servitudes des parcelles communales cadastrées CM n° 153 et n° 224 au lieu-dit « Le Bourg » pour l'enfouissement des réseaux basse tension rue du Vicariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, 12 rue Blaise Pascal – 37 013 TOURS cedex 1 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude de passage et de servitude souterraine et la convention de branchement à intervenir ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier. Il est précisé que les présentes constitutions de servitudes feront l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL.

10 Acquisition des parcelles ZS 254p pour l'aménagement de la rue Alfred de Musset

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Alfred de Musset, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section ZS sous le n°254 située 11 avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 50 m² environ, moyennant le prix de un euro, et la prise en charge par la Ville des travaux et du coût tels que précisés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- Précise que :
 - la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,
 - les frais de géomètre seront à la charge de la commune,
 - cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
 - les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

11 Acquisition des parcelles ZS 255p pour l'aménagement de la rue Alfred de Musset

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Alfred de Musset, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section ZS sous le n°255 située 11 avenue du Général de Gaulle, d'une superficie de 85 m² environ, moyennant le prix de 16 euros le m², et la prise en charge par la Ville des travaux et du coût tels que précisés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- Précise que :
 - la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,
 - les frais de géomètre seront à la charge de la commune,
 - cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
 - les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

12 Acquisition de la parcelle YB n°230 sise au lieudit Gratte Chien dans le cadre de l'élargissement du chemin rural n° 26 du Clos de la Chevalette

Dans le cadre de l'élargissement du chemin rural n°26 du Clos de la Chevalette, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit « Gratte Chien », cadastrée section YB sous le n°230 d'une superficie de 20 m², moyennant le prix de 1,219 € le m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant,
- **Précise** que :
 - la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la commune,
 - cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
 - les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

13 Classement dans domaine public de portions de voirie rue François Rabelais et rue de Vau Moron

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section CM sous les numéros 642, 645, 647, 713, 715, 717 et 718, qui constituent pour partie la rue François Rabelais et ses dépendances, et des parcelles cadastrées CK n° 206 et YH n° 679 qui constituent pour partie la rue de Vau Moron

14 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : des INGENIEURS

Grade : Ouverture d'1 poste temps plein d'ingénieur principal à compter du 22 août 2011

Ingénieur principal

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

(Il s'agit de la nomination d'un agent par mutation suite à un départ à la retraite).

15 Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat mixte de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition d'un agent au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, à raison de 100 % de son temps de travail, à compter du 1er juillet 2011, pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2012.

16 Convention de mise à disposition des services techniques de la voirie, du bâtiment et des espaces verts et du service informatique auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de mise à disposition des services techniques de la voirie, du bâtiment et des espaces verts et du service informatique de la Ville auprès du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, d'une durée de 3 ans et renouvelable une fois par reconduction expresse.

17 Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes de la Ville au profit du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention pour la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes de la Ville au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes pour une année renouvelable par reconduction expresse par simple lettre entre les parties.

18 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire

Conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, le Préfet d'Indre-et-Loire a notifié aux collectivités concernées son projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire et leurs groupements. La présentation de ce schéma à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a eu lieu le 2 mai 2011 et les collectivités disposent d'un délai de trois mois pour faire part de leur avis au Préfet. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable. Le schéma doit être arrêté le 31 décembre 2011.

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 10 abstentions (Les Indépendants),

1) Concernant les conditions d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale :

- Constate que les délais imposés pour l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, qui plus est en période estivale, ne permettent pas aux élus locaux d'organiser un véritable débat démocratique, tant au sein des instances des collectivités et syndicats concernés, qu'avec les citoyens et usagers,
- Regrette la défiance de l'Etat vis à vis des élus locaux avec lesquels aucun travail préparatoire à la présentation du projet de schéma n'a été mené,
- Constate que les dispositions du schéma, particulièrement celles relatives aux fusions, ne reposent pas sur des études fines relatives aux conséquences des évolutions proposées du point de vue des finances locales, des transferts de personnels territoriaux, des conséquences pour les citoyens et les usagers notamment,
- Constate qu'en l'absence d'études sérieuses et de travail préparatoire avec les élus locaux certaines dispositions du schéma définissent des fusions et des évolutions de compétences et de périmètre qui ne sont qu'un simple découpage territorial, éloigné des réalités locales et des besoins des habitants et usagers, qui va contribuer à créer des territoires sans projets.

2) Concernant les dispositions du schéma départemental de coopération intercommunale qui concernent la communauté d'agglomération Tour(s)Plus :

- Emet un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Tour(s)Plus aux communes de Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon,
- Demande qu'un véritable débat soit mené au sein des conseils communautaires concernés, tant sur l'opportunité de création d'un pôle métropolitain, que sur les projets d'intérêt métropolitains qui lui seraient confiés. Ce débat devra être initié et conduit dans la sérénité, ce que ne permettent pas les délais imposés pour l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Décide de ne pas émettre d'avis sur la proposition de création d'un pôle métropolitain dans l'attente de ce débat.

3) Concernant les dispositions du schéma départemental de coopération intercommunale qui concernent les syndicats dont la commune de Fondettes est membre :

Pour le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny :
Dans l'attente des décisions à intervenir au sein du comité syndical du SIVOM,

- Constate la nécessité d'engager une réflexion et un débat sur les évolutions des syndicats d'approvisionnement en eau potable,
- Considère que toute décision de fusion et d'extension de périmètre, en particulier en ce qui concerne le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-

Chigny doit faire l'objet d'un diagnostic et d'une étude technique et financière détaillée,

- Constate que les dispositions du schéma ne reposent sur aucune étude technique et financière mesurant l'impact des évolutions proposées pour les collectivités et syndicats concernés et les usagers du service,
- Demande que l'hypothèse d'un transfert de la compétence approvisionnement en eau potable à la communauté d'agglomération soit étudiée et débattue au sein de Tour(s)Plus et des conseils municipaux des communes membres,
- Emet en conséquence un avis défavorable aux dispositions du schéma concernant le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny à savoir la fusion avec le SIAEP Savonnières, Villandry, SIAEP de Rochecorbon le SIAEP Cérelles-Notre-Dame-d'Oé, (Cérelles se retirant) et l'élargissement du périmètre aux communes de La Membrolle, Mettray et St Cyr-sur-Loire.

3) Concernant le Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents et le Syndicat Intercommunal de la Bresme et de ses Affluents

- Emet un avis favorable à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents et le Syndicat Intercommunal de la Bresme et de ses Affluents,
- Demande que, dans le cadre de cette fusion, les règles de fonctionnement et de participation financière des communes membres soient modifiées conformément aux réserves précédemment émises par la commune de Fondettes sur ces questions.

4) Concernant le Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes

- Emet un avis favorable au maintien du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes.

19 Désignation de deux adjoints au sein des commissions municipales permanentes

Le Conseil municipal, par 15 voix pour, 10 abstentions (Les Indépendants), et 8 refus de vote (Fondettes Initiatives), désigne par un vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Monsieur LUZEAU en qualité de membre de la Commission culture, vie associative et sports et Madame RENIER en qualité de membre de la Commission politique sociale de la Ville.

20 Dénomination d'une voie communale dans le lotissement « Les Charpenteries II »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de dénommer « rue Alain Colas » la voie située dans le lotissement « Les Charpenteries II ».

Fait à Fondettes, le 11 juillet 2011
Affiché le 11 juillet 2011